

Nombre :	
de Conseillers en exercice	14
de Conseillers présents	8
de Votants	: 11

L'an deux mil dix-neuf le 10 du mois de décembre ,le Conseil Municipal de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 05/12/2019 .

Membres Présents : MM. BOULOT André, BOIDE Dany, MASSONNET Hervé, ALAITRU Françoise, ROGET Brigitte, THONNELIER Véronique, GEANT Philippe, BLANCHARD Yannick.

Membres Absents : SIMMONNEAU Jean-Luc, GOINEAU Roger, CERCEAU Magalie, LACOLLEY Ninon, COCQUET Dany, FRISQUE Agnès

LACOLLEY Ninon donne pouvoir à Françoise Loizeau

CERCEAU Magalie donne pouvoir à BLANCHARD Yannick

COCQUET Dany donne pouvoir à ROGET Brigitte

LOIZEAU Françoise est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

## 212-19 Intervention milieu scolaire / Convention CC Sud Vendée Littoral

La communauté de communes met à disposition des animateurs et intervenants, ou participe aux frais de transport dans le cadre des activités des écoles.

Lorsque des dispositifs similaires existent déjà dans les communes, la CCSVL apporte une contribution financière à la commune, charge à elle, le cas échéant à la reverser au prestataire qui intervient.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix favorables :

- Le conseil municipal mandate le Maire pour la signature de cette convention à venir.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres .  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
André Boulot



Nombre de Conseillers en exercice	14
de Conseillers présents	8
de Votants	: 11

L'an deux mil dix-neuf le 10 du mois de décembre ,le Conseil Municipal de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 5/12/19.

Membres Présents : MM. BOULOT André, BOIDE Dany, MASSONNET Hervé, ALAITRU Françoise, ROGET Brigitte, THONNELIER Véronique, GEANT Philippe, BLANCHARD Yannick.

Membres Absents : SIMMONNEAU Jean-Luc, GOINEAU Roger, CERCEAU Magalie, LACOLLEY Ninon, COCQUET Dany, FRISQUE Agnès  
LACOLLEY Ninon donne pouvoir à Françoise Loizeau

CERCEAU Magalie donne pouvoir à BLANCHARD Yannick

COCQUET Dany donne pouvoir à ROGET Brigitte

LOIZEAU Françoise est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

## 209-19 Financement des investissements-Proposition d'emprunt

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises antérieurement en ce qui concerne le financement des investissements inscrits au budget 2019 et précise qu'il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 380 000 € .

Le Conseil Municipal , après avoir pris connaissance de la proposition formulée par la Crédit agricole , par 11 voix favorables , décide:

### Article 1<sup>er</sup> :

Afin de financer les investissements inscrits au budget 2019, la Commune de Nalliers contracte auprès du crédit agricole atlantique Vendée un emprunt d'un montant de **380 000 €** , inscrit au budget et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Type : **taux fixe**
- Montant : **380 000 €**
- Durée totale : **15 ans**
- Périodicité de remboursement : **trimestrielle**
- Taux fixe : **0.64%**
- remboursement: **par échéance avec amortissement de capital constant**

### Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération. Il est habilité à procéder ultérieurement, sans une autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet .

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
André Boulot



Nombre :  
de Conseillers en exercice 14  
de Conseillers présents 8  
de Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf le 10 du mois de décembre, le Conseil Municipal de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André BOULOT, Maire. Date de la convocation le 05/12/2019.

**Membres Présents :** MM. BOULOT André, BOIDE Dany, MASSONNET Hervé, ALAITRU Françoise, ROGET Brigitte, THONNELIER Véronique, GEANT Philippe, BLANCHARD Yannick.

**Membres Absents :** SIMMONNEAU Jean-Luc, GOINEAU Roger, CERCEAU Magalie, LACOLLEY Ninon, COCQUET Dany, FRISQUE Agnès  
LACOLLEY Ninon donne pouvoir à Françoise Loizeau

CERCEAU Magalie donne pouvoir à BLANCHARD Yannick

COCQUET Dany donne pouvoir à ROGET Brigitte

LOIZEAU Françoise est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

**210-19 Budget Communal 2019 –décision modificative n°3**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix favorables, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

Sect.	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
F	023	023		Virement à la section d'investissement	-31 392,00
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>					<b>- 31 392.00</b>

Sect.	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
F	73	73211		Attribution de compensation	- 31 392.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>					<b>- 31 392.00</b>

Sect.	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
I	23	2315	16	Installations voirie	4 273.00
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>					<b>4 273.00</b>

Sect.	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
I	10	10226	ONA	Taxe d'aménagement	3 000,00
I	13	13256	ONA	Attribution de compensation	31 392.00
I	21	2111	ONA	Terrains nus	1 273.00
I	021	021	ONA	Virement de la section d'exploitation	- 31 392.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>					<b>4 273.00</b>

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
André Boulot



*Boulot*

Nombre :  
de Conseillers en exercice 14  
de Conseillers présents 8  
de Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf le 10 du mois de décembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 05/12/2019 .

Membres Présents : MM. BOULOT André, BOIDE Dany, MASSONNET Hervé, ALAITRU Françoise, ROGET Brigitte, THONNELIER Véronique, GEANT Philippe, BLANCHARD Yannick.

Membres Absents : SIMMONNEAU Jean-Luc, GOINEAU Roger, CERCEAU Magalie, LACOLLEY Ninon, COCQUET Dany, FRISQUE Agnès  
LACOLLEY Ninon donne pouvoir à Françoise Loizeau

CERCEAU Magalie donne pouvoir à BLANCHARD Yannick

COCQUET Dany donne pouvoir à ROGET Brigitte

LOIZEAU Françoise est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

## 211-19 Motion ligne TER / La Rochelle – La Roche sur Yon

Monsieur Le Maire indique qu'une étude statistique a été réalisée par la commune de Marans pour connaître les potentiels Nalliezais (et habitants de la zone de chalandise), utilisateurs de la ligne La Rochelle – La Roche sur yon, en cas d'halte ferroviaire à Nalliers.

Considérant l'enjeu économique pour le développement de la commune d'un arrêt à Nalliers sur cette ligne ;

Considérant l'enjeu écologique et financier pour les habitants ayant une activité professionnelle au sein des collectivités territoriales desservies par cette ligne ;

Considérant l'inscription de cette halte ferroviaire dans le cadre de la lutte contre la fracture et la désertification territoriale;

Considérant qu'un arrêt supplémentaire sur cette ligne serait peu onéreux, compétence du Conseil Régional ;

Le Conseil Municipal par 11 voix favorables :

- **Demande une halte supplémentaire à Nalliers, sur la ligne TER La Rochelle – La Roche sur Yon**

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
André Boulot

